



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E1966

VALABLE JUSQU'AU 02/10/2024

ÉDITÉ LE 23/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1993

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 30/11/2002
23 000

Raison sociale : SAHY SARL

14 RUE DU DOCTEUR PONSOYE
26500 BOURG LES VALENCE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS 317.93.262

Siret : 391 588 183 00015

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 1221804

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 60281261

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 60281261

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Téléphone : 04 75 42 45 64

Portable : 06 14 10 14 57

Site Internet : www.ent.sahy.com

E-mail : ent.sahy@free.fr

Fax : 04 75 42 61 12

Responsabilité légale :

SAHY MIGUEL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	16/06/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	16/06/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	16/06/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	16/06/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.